

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE DE SERBONNES  
89140

-----  
tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du jeudi 3 aout 2023 à 18h30**

**Le jeudi 3 aout 2023 à 18 h 30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de M. Olivier MARTIN , Maire.

Convocation adressée le 24 juillet 2023

Etaient présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Alexandra SERDIN, Eve JANOT, Claire VARACHE, Renaud de SAINT-OURS , Benoit JOING, Christophe LE PREVOT, Nicolas CHARLOT

Absents représentés : Jean-Michel SAINTE-CROIX a donné pouvoir à Corinne GRELLET ; Anaïs BEDEKOVIC a donné pouvoir à Olivier MARTIN ;

Absents : Mathieu VALLET

Secrétaire de séance : Renaud de SAINT OURS

1<sup>o</sup>le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29/06/2023 est adopté à l'unanimité sans observations et signé.

N°2023-37 : signature d'un contrat de prestation pour la gestion du poste de relevage ( sté SUEZ EAU France)

M le maire expose les différents problèmes rencontrés au poste de relevage des eaux usées : La présence d'eau de pluie dans le réseau d'eau usée (due à des branchements non conformes ) et l'entretien quotidien ( relevage du panier ) qui incombe aux agents techniques.

M le maire expose qu'il a rencontré un représentant de la société SUEZ EAU France et propose de faire sous-traiter la prestation dès que possible. Ce contrat est identique à celui de Courlon et Vinneuf avec le même prestataire que la gestion de la station

Il communique la proposition de contrat établie par la société SUEZ EAU France comprenant l'entretien du poste de relèvement de la commune situé au N° 28 rue de l'Yonne à Serbonnes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Soit par 11 voix POUR dont 2 pouvoirs,

APPROUVE la proposition de sous-traitance ; AUTORISE M le maire ou son représentant à signer le contrat établi par la société SUEZ EAU France établie à PARIS LA DEFENSE 92040 comprenant le bon fonctionnement et l'entretien du poste moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 1924 € HT ( valeur de base définie au 01/11/2022) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et pour une durée de 5 ans.

DIT que les crédits sont inscrits au budget du service de l'assainissement

Décision modificative

M le maire communique la demande formulée par la trésorerie de Sens afin de modifier les montants des soldes d'exécution repris au budget de l'assainissement

différences observées :

- le solde d'exécution de la section d'investissement reporté s'élevait à -61 743,01 et non à -61 744,00

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE DE SERBONNES  
89140

-----

tel. 03 86 67 11 25 – courriel : mairie-serbonnes@wanadoo.fr

comme indiqué dans le flux Hélios et le fichier xml ;

- le résultat d'exploitation reportée 002 s'élevait à **152 681,26** et non à 152 681,00 comme indiqué dans le flux Hélios et le fichier xml.

le conseil municipal prend acte de ces remarques et modifie les montants en conséquence.

ADOpte à l'unanimité.

Affaires diverses

M le maire communique les devis de ETS CHARIOT concernant

1° dérasement route du piège le 2381.25 € HT

2° dérasements rue Pierre Perdreau 1 180.00 € HT

Le conseil municipal renvoie ce sujet à l'été prochain

Communications du Maire :

Vol au lavoir communal – la commune a déposé une plainte le 4 aout 2023 pour faits de vols et dégradations dans la nuit du 2 au 3 aout 2023 ; en effet toutes les tôles en zinc formant la toiture du lavoir ont été arrachées et emportées ; le préjudice est estimé à environ 20 000 € Une déclaration va être adressée à la compagnie d'assurance .

Immeuble en péril 16 rue du Maréchal Leclerc – l'expert nommé par le tribunal administratif a rendu son rapport et préconise d'installer un périmètre de sécurité sur le trottoir pour remédier au péril imminent et la réalisation de travaux de consolidation pérennes sur la toiture et sur le pignon. Un arrêté de péril ordinaire, prévoyant des pénalités d'astreinte par jour de retard en cas de non-exécution des réparations, va être rédigé et notifié au propriétaire.

Questions diverses

Mme JANOT demande des informations sur l'avancement des travaux sur l'église.

Mme VARACHE demande des informations sur la taxe de séjour instituée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la CCYN ; signale le mauvais état des bancs installés à Serbonnes ; signale des promotions sur les décorations de Noel à cette période

Mme VARACHE demande des informations au sujet du bar tabac. M le Maire informe que le bar tabac aurait été vendu à une personne de SENS ;

M. CHARIOT signale un lampadaire EP non connecté en bas de la rue des pâtis ; demande que la peinture jaune soit réalisée Rue Maréchal Leclerc vers le carrefour avec la rue des noyers dans le virage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée de séance à 20h02

Le secrétaire de séance,  
Renaud de SAINT OURS



le Maire,  
Olivier MARTIN

